1987

TL 2762

MISSÃO PERMANENTE DE PORTUGAL

GENEBRA

Segundo direito de resposta de Portugal no debate sobre o ponto nº.9, 43ª Sessao CDH

Je serais encore plus bref, car la réponse est très simple.

En effet, les résultats des votations qui ont été cités par le distingué délégué de l'Indonésie, résultats qui ont eu comme conséquence l'approbation, par les organes compétants des Nations Unies, de certaines résolutions, ne font que confirmer que Timor Oriental continue a être un territoire non-autonome, le Portugal étant la puissance administrante..